



Lettre de dédite non signé

Par **Quidam_RA**, le **09/07/2012 à 18:35**

Bonjour à tous,

Je suis nouveau sur ce forum.

Je m'adresse à la communauté car j'ai un soucis avec mon bailleur.

En effet, j'ai envoyé ma lettre de dédite pour mon appartement il y a bientôt 15 jours en RAR via le site de la Poste "Lettre recommandé en Ligne". J'ai directement envoyé le fichier Word de ma lettre sans prendre la peine de l'imprimer, de le signer et de le scanner. Car pour moi, l'identité de l'expéditeur était assuré par le site de la poste et je me suis dit que cela pouvait économiser un peu de papier.

Aujourd'hui mon bailleur m'a contacté pour me dire que ma lettre n'était pas valable car elle n'était pas signé de ma main.

J'aimerais donc savoir si il pouvait contester la validité de ma lettre de la sorte, alors que je suis passé par un système qui prouve mon identité auprès de la Poste?

Merci de vos réponses.

Cordialement

Par **chris_Idv**, le **10/07/2012 à 12:37**

Bonjour,

Si vous êtes en mesure de prouver que le système de La Poste vaut juridiquement signature informez en le bailleur.

Cordialement,

Par **cocotte1003**, le **10/07/2012 à 12:59**

Bonjour, prenez contact avec l'adil de votre secteur, cet organisme vous conseillera sur vos droits de locataires, cordialement

Par **Quidam_RA**, le **10/07/2012 à 13:46**

Bonjour Cocotte et Chris,

Je vous remercie de vos réponses. J'ai contacté l'Adil.

Je vous tiens informé de leur réponse

Cordialement